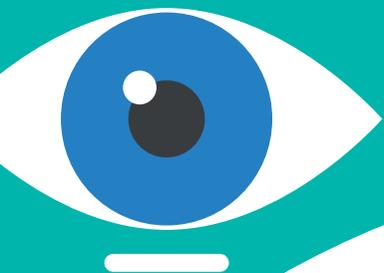


# Un nouvel outil santé pour le territoire du GrandChalon



## INSTANCE D'EVALUATION PARTAGÉE IEP

### Qu'est-ce que c'est ?

C'est un espace de concertation pluridisciplinaire et de coopération autour de situations individuelles préoccupantes et complexes. Cette instance permet de faciliter la coordination des acteurs qui œuvrent autour d'une même situation.

*Vous constatez une  
situation d'urgence ?*

Contactez immédiatement  
les services compétents :

- SAMU : 15
- Pompier : 18
- Police : 17





## Qui sont les acteurs qui peuvent solliciter l'IEP ?

**Seules les personnes morales peuvent saisir l'IEP :**

- Les personnes morales de droit public : l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics,...
- Les personnes morales de droit privé : entreprises, sociétés civiles, groupements d'intérêt économique, associations,...
- La population du Grand Chalonnais ne peut pas solliciter directement l'IEP.

## Quelles sont les situations concernées ?

**Une situation préoccupante et complexe :**

C'est une situation (hors urgence) qui peut laisser craindre que la santé, le bien-être et la sécurité d'une personne majeure sont en danger ou risquent de l'être pour elle-même ou pour autrui.

## Quelles sont les situations non concernées ?

**Une situation d'urgence :**

Où il est manifeste qu'un événement ou une série d'événements sont à l'origine de souffrances humaines importantes nécessitant une réaction et une réponse immédiate.

**Seules les situations préoccupantes et complexes (hors urgence) peuvent être soumises à l'IEP du Grand Chalonnais.**

# [ 1 ]

**Vous êtes une personne morale de droit public ou privé ?**

**Vous constatez une situation préoccupante et complexe ?**

Faite appel à l'IEP du Grand Chalonnais aux coordonnées suivantes :

Espace Santé Prévention,

1, place Sainte-Marie

71100 Chalonnais-sur-Saône

Tél : 03 85 46 14 57

[sante.handicap@legrandchalon.fr](mailto:sante.handicap@legrandchalon.fr)

# [ 2 ]

**L'équipe de coordination de l'IEP fera une 1<sup>re</sup> évaluation de la situation avec vous.**

La situation correspond aux modalités de l'IEP : l'équipe de coordination remplira avec vous une **FICHE DE SAISINE**.

La situation ne correspond pas aux modalités de l'IEP : l'équipe de coordination vous orientera vers les acteurs compétents.

Une **FICHE DE SAISINE** permet d'une part de renseigner les informations nécessaires pour bien appréhender une situation préoccupante et complexe et d'autre part de bien cerner les besoins du demandeur. Cette fiche de saisine vous sera transmise par l'équipe de coordination de l'IEP du Grand Chalonnais.

# [ 3 ]

**Déclenchement de l'IEP pour la concertation et la coordination des acteurs concernés par la situation étudiée.**